

LETTRE AUX COMMERÇANTS MESURES DE DÉCONFINEMENT | FÉDÉRAL

Chère commerçante,
Cher commerçant,

Veillez trouver ci-dessous un résumé des mesures de déconfinement progressif annoncées par le Conseil national de Sécurité de ce 24 avril.

PHASE 1A

À PARTIR DU 04/05*



- ✓ **LES INDUSTRIES ET LES SERVICES B2B**
(DE PROFESSIONNELS À PROFESSIONNELS.
LE TÉLÉTRAVAIL RESTE LA RÈGLE)



- ✓ **LES MERCERIES ET MAGASINS DE TISSUS**
(POUR LA FABRICATION DE MASQUES)



- ⓘ **MASQUES OBLIGATOIRES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN**

PHASE 1B

À PARTIR DU 11/05*



- ✓ **RÉOUVERTURE DE TOUS LES COMMERCES SAUF L'HORECA ET COMMERCES DE CONTACT** (COIFFEURS ETC..)

PHASE 2

À PARTIR DU 18/05*



- ✓ **RETOUR PROGRESSIF À L'ÉCOLE**
(LIMITÉ À CERTAINES ANNÉES)



- ✓ **VISITES FAMILIALES** (À CONFIRMER)



- ✓ **EXCURSIONS D'UNE JOURNÉE EN BELGIQUE** (À CONFIRMER)



- ✓ **RÉOUVERTURE DES COMMERCES DE CONTACT** (À CONFIRMER)

PHASE 3

À PARTIR DU 08/06*



- ✓ **REPRISE ÉVENTUELLE DE L'HORECA ET DES LOISIRS COLLECTIFS**
(À CONFIRMER)

TOUTES LES ACTIVITÉS PERMISES DOIVENT SE FAIRE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION SOCIALE (1,5M ENTRE LES PERSONNES)



Le numéro vert du Service Commerce de la Ville est disponible les jours de semaine de 9h à 18h pour répondre à vos questions :

0800 20 035

Infos soutien économique :
1819.brussels

* échéances provisoires